



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du retable et de l'église Saint Etienne de Lauzun
et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, ou du département, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – église de Lauzun ».
Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).

Mon don est de euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt*.

* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable**
(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
 - soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte brs d'un don de 66.666 €)**
(exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
- (** sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.)

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300€ d'économie d'impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription.)

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu

l'impôt sur la fortune

l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.

----- ✕ ----- ✕ ----- ✕ -----

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Aquitaine
25 cours de Verdun
33000 BORDEAUX



L'église Saint Etienne de Lauzun

Le mot de la Mairie :

Le chœur de l'église Saint Etienne de Lauzun possède un magnifique retable en bois de noyer du XVIIème siècle réalisé par le « sieur Tournier », grand maître menuisier de la ville de Gourdon. Il avait été commandé par Gabriel Nompard de Caumont, Comte de Lauzun, pour une chapelle. A la destruction de celle-ci il fût démonté et réinstallé dans l'église Saint Etienne au XIXème siècle.

Il y a quelques années, une importante dégradation du retable a été constatée : elle était due aux termites et vrillettes, ainsi qu'à l'humidité. Il a donc été partiellement démonté et traité.

Le chœur de l'église étant lui-même très abîmé, il est indispensable de le rénover avant la repose du retable restauré.

L'ensemble de ces travaux représente un coût important pour la commune :

- dépose, restauration et repose du retable : 47 155 € HT ;
- restauration du chœur de l'église : 286 266,98 € HT

Pour faire face à cette charge, la commune va bénéficier du soutien financier : de l'Etat, du Département, de l'Association pour la restauration du retable, de la Fondation du Pèlerin « Un Patrimoine pour Demain ». Diverses autres demandes sont également en cours.

Mais la mobilisation de toutes les personnes qui se sentent concernées par la sauvegarde de ce patrimoine de notre village est indispensable. C'est pourquoi nous faisons appel à vous par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, organisme habilité à gérer cette campagne de mécénat populaire et à délivrer les reçus fiscaux correspondant à vos dons.

D'avance merci à tous.